

LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie@mairie-civens.fr

www.mairie-civens.fr



AVRIL 2020

Les élections municipales se sont tenues le dimanche 15 mars 2020. Les mesures de précaution mises en place, ont permis d'assurer la protection sanitaire des électeurs comme les responsables des opérations électorales.

Les Civensois votaient pour choisir les 15 membres du Conseil Municipal. À l'occasion du premier tour, la liste de Christophe Guillaume remporte la totalité des 15 sièges à pourvoir, aucune autre liste n'ayant été enregistrée.

Sur 1 149 inscrits, 66,23 % se sont abstenus. C'est un résultat plus haut que celui du premier tour des élections municipales 2014 (27,2 %).

Résultats : Abstentions 66.23 %, Votants 33.77 %, Blancs 1.22 %, Nuls 1.04 %, Exprimés 31,51 % ;

Sont élus : Christophe Guillaume, Mireille Palmier, Fabien Martinon, Nathalie Blanchard, Edouard Poncet, Joëlle Bayard, Gérard Bordet, Dominique Dubois, Olivier Fajwiewicz, Fabienne Etaix, David Béfort, Lorène Grange, Philippe Siessiecq, Michelle Chirat, Christophe Gérard.

L'installation du nouveau Conseil Municipal est fixée au vendredi 20 mars à 20h.

Mardi 17 mars 2020, une circulaire a été transmise aux Préfets, relative à la tenue des premiers conseils municipaux visant à élire les maires et leurs adjoints. Consulté le jeudi 19 mars sur le risque sanitaire qu'emportait de telles réunions, le Président du conseil scientifique a estimé que ces conditions, même aménagées, n'étaient plus réunies à cette heure et qu'il était préférable de reporter l'installation des conseils municipaux. Ces derniers programmés à partir de vendredi doivent être ajournés.

Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a fixé les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant en fonction les maires et adjoints jusqu'au 15 mai.

La cérémonie du 19 mars à l'occasion de la journée nationale du Souvenir et de Recueillement à la Mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie a été annulée. M. le Maire, les adjoints ont décidé également très tôt l'annulation du repas du CCAS du samedi 28 mars.

Le lundi 16 mars 2020 le Président de la République, Emmanuel Macron, s'adresse à la nation et annonce que la lutte contre la pandémie du « coronavirus » conduit le gouvernement à instaurer le confinement de la population à compter du 17 mars 2020 à 12h.

L'équipe en place avec les élus de la commission CCAS décident d'appeler toutes les personnes inscrites au

CCAS (tout du moins, celles dont on a pu se procurer le numéro de téléphone). La démarche a été appréciée. Cela nous a permis de nous assurer de l'état de santé de tous nos aînés. L'opération a été renouvelée une seconde fois. Nous devrions à nouveau les appeler au cours de la semaine du 20 au 27 avril.

Nous avons aussi immédiatement travaillé sur une éventuelle commande de masques sanitaires. Monsieur le Maire a énormément consulté durant cette période pour tenter d'obtenir les masques nécessaires. Les personnes inscrites au CCAS ont pour la plupart sollicité notre aide pour l'obtention de masques.

Nous avons trouvé un fabricant sur le Roannais. Nous avons ainsi pris la décision de passer commande immédiatement. Cette opération permettra, nous l'espérons, de dépanner les personnes qui n'en trouvent pas et qui souhaitent se protéger. Un masque en tissu lavable sera offert pour pouvoir répondre aux attentes de chacun. Ce sera vraisemblablement insuffisant, mais nous espérons que prochainement nous en trouverons en vente libre dans les commerces.

Des actions ont été également menées auprès des infirmières et du médecin de notre commune. A deux reprises, Jean Pierre Taite est venu au village pour offrir des masques chirurgicaux ainsi que du gel hydro alcoolique à nos soignantes. Le comité de défense et de soutien du Centre Hospitalier du Forez a également offert à chacune d'entre elles une surblouse lavable confectionnée par des bénévoles.

Nous allons, prochainement prendre une délibération afin d'offrir une location gratuite à nos trois locataires. Le restaurateur, le médecin et le cabinet d'infirmières. C'est une manière forte de les aider, de les encourager, d'être aussi reconnaissant de leur travail et de leur dévouement.

Nous rencontrons également un autre problème concernant le ramassage du tri sélectif (conteneur jaune). Nous avons adressé un courrier au Préfet pour appuyer la demande de la Communauté de Communes Forez-Est pour la réouverture du site de Rillieux la Pape. La collecte ne pourra reprendre qu'à cette condition.

Le Président de la République, Emmanuel Macron a annoncé lundi 13 avril le prolongement de quatre semaines du confinement entré en vigueur le 17 mars. Il va falloir tenir encore quelques semaines. Cette prolongation se fait pour maintenir la lutte pour ralentir la propagation du virus.

Nous rappelons que le regroupement sur le domaine public est formellement interdit. Nous devons nous munir de l'attestation de déplacement dérogatoire pour chacun de nos déplacements (ainsi que de notre carte d'identité).

Nous souhaitons bon courage à tous ceux qui travaillent, bonne santé à tous. Nous avons une pensée particulière pour les civensois qui luttent aujourd'hui contre le Covid19.